

au mal. Après avoir constaté, d'une année à l'autre, que les municipalités ne veulent pas augmenter les traitements, les Inspecteurs s'accordent presque tous à dire qu'il est urgent de fixer, par une loi, le *minimum* des appointements qu'il sera permis de donner aux instituteurs et institutrices.

Quel sera le chiffre du *minimum*? Cette question sera facile à résoudre du moment où l'on s'entendra sur la nécessité de fixer un chiffre quelconque.

#### *Inspecteurs généraux.*

En 1876, étant ministre de l'instruction publique, j'ai demandé la nomination d'inspecteurs généraux, dont le devoir consisterait à surveiller et à diriger les travaux des inspecteurs ordinaires. Ce serait une véritable réorganisation de l'inspection.

La législature me semble avoir fait un premier pas vers cette réorganisation en soumettant l'aspirant à la charge d'inspecteur aux conditions de l'examen préalable devant un bureau spécial. J'espère qu'elle ne s'arrêtera pas dans cette voie.

#### *Subvention des écoles communes.*

Le Conseil de l'instruction publique demande encore cette année que la subvention des écoles communes soit portée à \$200,000. L'intention du Conseil n'a pas besoin d'être expliquée; c'est de donner tous ses soins à l'instruction primaire, trop négligée dans le passé au profit de l'éducation supérieure.

L'instruction primaire est celle qui intéresse le plus grand nombre, et je suis bien persuadé que la législation est toute disposée d'avance à favoriser, dans la distribution des deniers publics, autant que possible la masse du peuple. Aussi me suffit-il de signaler la demande du Conseil pour qu'elle trouve faveur auprès du gouvernement et de la députation de la province.

#### *Nos écoles normales.*

La construction de la nouvelle école normale Jacques-Cartier touche à sa fin. Ce sera, du moins je l'espère, un monument digne de la ville de Montréal, digne de la province de Québec.

L'école normale McGill a subi des réparations considérables; mais il reste encore beaucoup à faire pour qu'elle réponde aux intentions de ses fondateurs et aux besoins toujours croissants de notre époque.

Quant à l'école normale Laval, la nécessité de la reconstruire se fait sentir davantage chaque année. Les élèves n'ont pas de cour, ni de jardin; on leur a enlevé le jardin qu'ils entretenaient et cultivaient, et ils sont obligés d'aller prendre leurs récréations sur des places publiques. Cet état de choses doit cesser, car il n'est plus tolérable; s'il devait se continuer, il menacerait l'existence même de l'école. Les habitants de Québec sont intéressés au maintien de cette école; mais s'il n'y a rien de fait pour lui donner le strict nécessaire, ils ne devront pas être surpris si d'autres arrangements avaient lieu qui les en priveraient.

#### *Codification des lois scolaires.*

Les réformes que j'ai indiquées plus haut et celles que les amis de l'éducation réclament depuis plusieurs années seront nécessairement l'objet d'une étude spéciale de la part de la commission de codification des lois provinciales, dont les travaux se poursuivent depuis quelque temps.

Il me sera permis de formuler un vœu à cette occasion: c'est que la commission entre résolument

dans la voie des réformes, qu'elle ose courageusement mettre hache en bois, si l'on me passe le mot.

#### *Nouveaux inspecteurs.*

Dans sa dernière séance, le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique a recommandé la nomination de six nouveaux inspecteurs, dont quatre pour des districts nouvellement créés, et le gouvernement a fait ces nominations.

Ces six inspecteurs ont subi l'examen préalable.

La formation de nouveaux districts d'inspection devra avoir de bons résultats. Elle permettra une visite plus complète et plus fréquente des écoles, et contribuera par là à donner à la loi une plus grande efficacité.

#### *Les rapports des inspecteurs.*

Il me reste à faire remarquer que cette année j'ai publié les rapports des inspecteurs, non pas par simples extraits, mais en entier et textuellement. J'ai cru par là répondre au désir de ceux qui veulent connaître de plus près l'œuvre des inspecteurs, et à l'intention de la loi et des règlements du Conseil, qui les obligent à donner sur les écoles beaucoup plus de détails que par le passé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GÉNÉON OUMER,  
Surintendant.

### **Département de l'Instruction Publique**

#### INSPECTEURS D'ÉCOLES

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

1. M. Ambroise Tétrault, en remplacement de M. Pétrus Hubert, démissionnaire, pour la ville des Trois-Rivières et pour les comtés de Maskinongé et de Saint-Maurice.
2. M. Zothique Ovide Hector Lamarche, en remplacement de M. M. Caron, décédé.
3. M. David Lefebvre, en remplacement de M. P. Hubert, pour le comté de Champlain, et de M. F. E. Juneau, pour partie du comté de Portneuf.
4. M. George Stanislas Vien, pour le nouveau district d'inspection de Beauce.
5. M. Calixte Brault, pour le nouveau district comprenant les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil.
6. M. Louis Nérée Levesque, pour le nouveau district détaché de celui de M. Alexander, dans le comté de Drummond et Arthabaska.

#### MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Par un ordre en conseil en date du 8 juin courant 1877 :

Comté de Missisquoi, Village de Dunham.—Séparer le village de la municipalité de Dunham, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, telle qu'elle l'est déjà pour les fins rurales, comprenant les moitiés ouest des lots numéros dix, onze et douze du sixième rang du canton de Dunham, et les dix, onze et douze du septième rang.

Comté d'Hochelega, Village de Delisle.—Substituer au nom de cette municipalité celui de Sainte-Cunégonde, qu'elle porte pour les autres fins religieuses et civiles.

Par un ordre en conseil en date du 16 octobre courant 1877 :

1. D'annexer les premier, second, troisième et quatrième rangs du canton de Sabarery à la municipalité d'Arundel, comté d'Argenteuil.
2. D'annexer la municipalité de Saint-Louis, comtés de Saint-Hyacinthe et Richelieu, cette partie de Sainte-Victoire, qui a été annexée pour les autres fins civiles par proclamation du Lieutenant-Gouverneur, du six avril dernier.

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

Annexer à Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville, cette partie du rang du Cordon, depuis et y compris la terre de Joseph Vien, fils de Toussaint, jusqu'à et y compris celle d'Alfred Bessette, des deux côtés du dit rang.

Par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier 1877 :

1. D'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Joseph d'Alma," la mission du même nom, dans le comté de Chicoutimi.